



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU dépose une proposition de loi visant à modifier le scrutin aux élections municipales.

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, vient de déposer sur le Bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de loi visant à réserver l'application du panachage pour les élections municipales aux communes de moins de 1 500 habitants.

A la suite des élections municipales de mars dernier, un certain nombre d'électeurs ont fait part de leurs remarques portant sur la question de l'adéquation du système électoral aux réalités vécues dans les communes au soir du second tour (résultats très tardifs, décompte complexe des personnes ayant reçu une, deux ou trois voix...).

Ainsi, il semble que ce mode de scrutin ait montré les limites du panachage dans les communes de moins de 3 500 habitants : les électeurs venant d'arriver sur le territoire des communes notamment situées en périphérie de grandes agglomérations, ont tendance à voter davantage pour soutenir un projet porté par une équipe que pour la seule personnalité d'un candidat.

Par ailleurs, le choix de fixer le nouveau seuil à 1 500 habitants se justifie par le fait que c'est à celui-ci que le nombre de conseillers municipaux passe de 15 à 19.

Une trentaine de députés ont d'ores-et-déjà cosigné cette proposition de loi, dont Marc LE FUR, Député des Côtes-d'Armor et Vice-Président de l'Assemblée nationale.